

**RÈGLEMENT 2024-371**  
**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 8 avril 2024, le Conseil municipal a déposé le projet de règlement 2024-000- Règlement établissant le traitement des élus municipaux de la Ville de Val-des-Sources.

Le Conseil municipal entend procéder à l'adoption du règlement 2024-371 Règlement établissant le traitement des élus municipaux de la Ville de Val-des-Sources lors de sa séance ordinaire du Conseil du 3 juin 2024.

Ce règlement prévoit que pour l'année 2024 et rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier, un traitement annuel de 65 000 \$ est accordé au maire, soit 45 578 \$ en rémunération et 19 422 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Pour l'année 2024 et rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier, un traitement annuel de 21 667 \$ est accordé à chacun(e) des conseillers (ères), soit 14 516.89 \$ en rémunération et 7 150.11 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Actuellement, la rémunération versée annuellement au maire est de 55 115 \$ et celle versée à un(e) conseiller(ère) municipal(e) est de 18 531 \$ par année, tel que décrété par le règlement 2022-332.

Le ou la membre du Conseil qui occupe le poste de maire suppléant, outre la rémunération qu'il reçoit comme conseiller(ère), a droit à une rémunération mensuelle additionnelle de 10 % de la rémunération du maire.

La rémunération sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation établi par la Régie des Rentes du Québec au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à laquelle s'ajoute un pourcentage supplémentaire tel que montré au tableau suivant :

2025	Indexation RRQ + 1 % minimum 3%
2026	Indexation RRQ + 0,5% minimum 2,5%
2027	Indexation RRQ + 0,5% minimum 2,5%
2028	Indexation RRQ + 0,5% minimum 2,5%

De plus, le maire a droit de bénéficier d'une couverture d'assurance collective pour ce qui est des garanties en assurance-vie, assurance maladie et maladie additionnelle (frais paramédicaux).

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 7 mai 2024.



Georges-André Gagné,  
Directeur général et greffier